



Le lien entre la formation et l'emploi

DEMANDE d'un congé éducation payé et d'une reconnaissance par le FEMB d'une formation dans votre entreprise

Entreprise: Adresse: Personne de contact:
Les soussignés demandent, par la présente, au FEMB de reconnaître la formation et d'établir des attestations pour le Congé Educatif Payé.
Titre de la formation: Dates de la formation: Nombre d'heures: Nombre de participants: Fournisseur de formation + adresse:
Avis du Comité d'entreprise/organisation syndicale: <input type="checkbox"/> Oui – date de l'avis: <input type="checkbox"/> L'avis doit encore arriver (Date): <input type="checkbox"/> Aucune des deux organismes ne sont présents dans l'entreprise
Date + Signature:

PROCEDURE

1. L'entreprise complète un formulaire par formation.
2. Les formulaires complétés sont d'abord signés par l'employeur.
3. **Une copie des fiches d'inscription complétées et de la liste de présence doit être jointe à la demande.**
4. L'ensemble des documents doit être envoyé au FEMB, Chaussée de Louvain 467, 1030 Bruxelles.
5. La demande est validée par le FEMB, qui établit les attestations nécessaires et les envoie à l'entreprise
6. L'entreprise envoie les documents au SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, Service « Congé éducation Payé ».

O.B.M.B. vzw

Leuvensesteenweg 467 B-1030 Brussel

☎ +32 (0)2 250 06 11

📠 +32 (0)2 250 06 12

✉ info@femb-obmb.be

🌐 www.femb-obmb.be